



COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT POUR L'ACHAT D'UNE PREMIÈRE PROPRIÉTÉ





Vous cherchez un moyen innovant de soutenir votre personnel dans son parcours de bien-être global? Découvrez comment le **CELIAPP collectif** pourrait répondre à vos besoins!

Qu'est-ce qu'un CELIAPP?

Le CELIAPP est un régime d'épargne enregistré ayant pour objectif d'aider les futurs acheteurs ou acheteuses d'une **habitation admissible** à épargner afin de faciliter l'accès à la propriété. Les définitions d'« [habitation admissible](#) » et d'« [acheteur d'une première habitation](#) » sont disponibles sur le site Web de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

En bref, le CELIAPP permet à une personne :

- De déduire les cotisations de son revenu annuel imposable, comme dans le REER. La période de cotisation du CELIAPP est toutefois du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- De générer des rendements à l'abri de l'impôt, comme dans le CELI et le REER.
- D'utiliser les sommes accumulées pour l'achat d'une habitation admissible au Canada.

Faciliter l'épargne pour l'achat d'une habitation admissible

En offrant le CELIAPP collectif à votre groupe, vous permettez aux participants et participantes d'optimiser la croissance de leur épargne grâce aux frais généralement inférieurs à ceux des produits individuels. Ces personnes peuvent ainsi réaliser plus rapidement leur projet d'acquérir une propriété, car elles bénéficient des mêmes frais que ceux offerts dans vos autres régimes collectifs d'épargne-retraite.

En versant des cotisations au CELIAPP au moyen de retenues salariales ou de prélèvements préautorisés à même le compte bancaire, votre personnel peut épargner et potentiellement bénéficier d'un avantage fiscal immédiat. C'est aussi une façon beaucoup plus facile d'épargner sur une base régulière puisque les gens s'adaptent rapidement au fait d'avoir un salaire net moins élevé.

Facile pour l'employeur

Les principaux avantages d'un CELIAPP collectif sont sa flexibilité, son faible coût et la facilité avec laquelle l'employeur peut l'administrer. Un de vos rôles¹ consiste à prélever les cotisations directement sur la paie de la personne et à les acheminer à iA Groupe financier.



Démontrez votre engagement envers le bien-être global de vos participants et participantes. Offrez-leur le CELIAPP collectif, un nouveau régime flexible et facile à gérer, et réduisez leur stress financier en les aidant à concrétiser leur projet d'accès à la propriété.

Des avantages indéniables

- C'est un élément différenciateur qui peut aider à recruter et à conserver le personnel.
- Il démontre l'engagement envers le bien-être global du personnel.
- Il est facile à administrer.
- Il ne comporte aucun dépôt minimum mensuel.
- Il peut être combiné avec d'autres sources d'épargne pour maximiser la mise de fonds lors de l'achat d'une habitation admissible.
- Il permet de transférer les sommes inutilisées dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) sans incidence fiscale et sans effet sur les droits de cotisations.

¹ Le promoteur du régime peut avoir d'autres responsabilités en vertu de la [Ligne directrice no 3 pour les régimes de capitalisation](#) de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR).

Options de placement variées

Nous mettons à la disposition de notre clientèle une vaste gamme de fonds de placement pouvant convenir à tous les profils d'investisseur. Des ententes très avantageuses avec plusieurs gestionnaires de fonds, dont un certain nombre de gestionnaires institutionnels servant surtout le marché des caisses de retraite, nous permettent de vous donner accès à des options de placement variées. Cela permet aux participants et participantes de faire des choix de placement axés sur l'atteinte de leurs objectifs d'épargne.

Nos placements garantis sont offerts à des taux compétitifs et pour des termes de 1 à 10 ans. Ils sont protégés par Assuris (société à but non lucratif qui protège les Canadiens et Canadiennes si leur compagnie d'assurance vie devient insolvable) selon les modalités applicables.

Nous effectuons une évaluation semestrielle rigoureuse de nos gestionnaires de fonds, basée sur un ensemble de critères précis. Pour en savoir plus, consultez les documents *Pour veiller à vos intérêts financiers* et *Votre éventail d'options de placement*, ou notre site Web **ia.ca**.

Abri fiscal

Les cotisations salariales sont déductibles d'impôt et peuvent engendrer un allègement fiscal immédiat sur chaque dollar versé au CELIAPP, selon les règles fiscales applicables. De plus, les revenus de placement (rendements) dans le CELIAPP collectif fructifient à l'abri de l'impôt. Enfin, l'épargne accumulée peut être retirée pour l'achat d'une habitation admissible sans devoir payer d'impôt si toutes les conditions sont remplies et sans devoir rembourser les sommes, contrairement au régime d'accession à la propriété (RAP).



Un accompagnement pour tous les moments

iA Groupe financier vous propose une offre complète de produits et services conçue pour répondre à tous vos besoins d'assurance, d'épargne et de gestion de patrimoine, et ce, à chaque étape de votre vie. Qu'il s'agisse d'accueillir un nouvel enfant, d'épargner pour un projet, d'acheter une maison, de faire fructifier vos investissements ou de protéger votre patrimoine, nous sommes là pour vous accompagner, aujourd'hui et demain.

Besoin d'aide?

Si vous avez des questions au sujet du CELIAPP collectif, veuillez communiquer avec votre directrice ou directeur de compte de iA Groupe financier.

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** exerce ses activités.

1 800 567-5670 | ia.ca